

CDR - Service en ligne de Consultation des **DR**oits

Support d'Information

Sommaire

Présentation du service CDR

- ▶ Contexte du projet
- ▶ Objectif et moyens
- ▶ Déploiement
- ▶ Offre de service
- ▶ Informations fournies
- ▶ Cas d'utilisation

Modalités pratiques d'accès à CDR

- ▶ Mise en œuvre
- ▶ Pré-requis :
 - cartes, lecteurs, configuration du poste informatique, environnements supportés
- ▶ Installation
- ▶ Assistance
- ▶ Plus d'info ...

Contexte du projet

Cadre législatif :

- ▶ Circulaire Ministérielle du 21/09/2009 relative à la fiabilisation de l'acquisition des droits des assurés dans les Établissements de Santé

Cette circulaire précise :

- ▶ L'utilisation de la carte Vitale avec un dispositif de mise à jour associé
- ▶ L'utilisation de CDR en l'absence de la carte Vitale

Réf. : circulaire N°DHOS/E3/2009/291 du 21/09/2009

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/09/cir_29597.pdf

Objectif et Moyens

Objectif :

- ▶ Permettre l'acquisition des droits en l'absence de la Carte VITALE du patient afin de fiabiliser la facturation des soins externes et des séjours en Établissement de Santé

Moyens :

- ▶ Mettre à disposition des établissements un service Internet sécurisé par carte à puce de la famille CPx

Structures de santé éligibles

Type de structures éligibles	Codes catégorie éligibles
Établissements Publics de Santé	101 – 106 – 109 (108,119, 135, 144 , 163, 173,179,431) – 114 – 115 – 122 – 127 - 128 – 129 – 131 – 141 – 146 – 156 - 161 – 255 - 292 – 355 – 430 - 362 – 365 – 697 - 698
ESPIC (Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif)	<i>Idem ci-dessus</i>
Cliniques Privées	<i>Idem ci-dessus</i>
Centres de Santé	124 (125,130,289,297,439)

 Vous pouvez connaître votre code catégorie FINESS [sur le site dédié](#)

Offre de service

 18 régimes couvrant près de 100% de la population totale des assurés :

CNAM

Caisse Nationale d'Assurance
Maladie

CNMSS

Caisse Nationale Militaire de
Sécurité Sociale

CAMIEG

Caisse d'Assurance Maladie
des Industries Electriques et
Gazières

MGP

La Mutuelle Générale des
Forces de Sécurité

CRPCEN

Caisse de Retraite et de
Prévoyance des Clercs et
Employés de Notaires

ENIM

Établissement Nationale des
Invalides de la Marine

INTERIALE

Mutuelle de la Police et des
Préfectures

CANSSM

Sécurité Sociale dans les Mines

CAVIMAC

Caisse d'Assurance Vieillesse
Invalidité et Maladie des Cultes

MAGE

Mutuelle de l'éducation
santé prévoyance et plus

CPRPF

Caisse de Prévoyance et de
Retraite du Personnel Ferroviaire
Régime général

MSA

Mutualité Sociale Agricole

MGEN

Mutuelle Générale
de l'Éducation Nationale

CPRPF

Caisse de Prévoyance et de
Retraite du Personnel
Ferroviaire – Régime spécial

CCAS RATP

Caisse de Coordination
aux Assurances Sociales de la
RATP

MAEE

Mutuelle des Affaires
Étrangères et Européennes

Assemblée Nationale

Sénat

Informations fournies

- Elles sont communes à tous les régimes
- L'identification :
 - ▶ Le prénom et le nom du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
 - ▶ Le numéro de sécurité sociale du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
 - ▶ Les codes « Caisse – Centre – Régime » de l'organisme gestionnaire
- Le taux de prise en charge :
 - ▶ Les droits de base avec la période de validité
 - ▶ Les droits C2S ⁽¹⁾ avec la période de validité
 - ▶ L'Exonération du Ticket Modérateur avec la période de validité
- La déclaration du Médecin Traitant
- Les numéros d'AT/MP déclarés (MSA- Cnam)

(1) Complémentaire Santé Solidaire : remplace l'ACS et la CMU-C

Cas d'utilisation

Accéder aux droits de l'assuré :

- ▶ S'il ne peut pas présenter sa carte Vitale
 - Oubli, perte ou vol
 - Admission aux urgences
- ▶ S'il ne possède pas de carte Vitale
 - Bénéficiaire de l'AME (*Aide Médicale d'Etat*)
 - Titulaire d'un numéro provisoire de sécurité sociale (*hors demandeurs d'asile*)
- ▶ Si la prise en charge et/ou la facturation s'effectue de manière désynchronisée (l'assuré n'est pas présent lors de la facturation)
- ▶ En cas de rejet d'une facture de la part du régime AMO d'affiliation

Accéder à l'information de déclaration du médecin traitant

La carte Vitale à jour reste le moyen privilégié pour attester des droits de l'assuré

Mise en œuvre : le portail d'accueil CDR

Une fois la connexion effectuée et les CGU acceptées (*une fois seulement, tant qu'il n'y a pas de modification*), l'utilisateur clique sur le logo du régime d'affiliation de l'assuré

The screenshot displays the CDR portal interface. At the top, there are logos for 'l'Assurance Maladie', 'sesam-vitale', and a 'SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE DES DROITS DE L'ASSURÉ'. A right-hand sidebar indicates 'Assistance technique' available from Monday to Friday, 8h30 to 17h30. Below the header, a navigation bar includes 'Accueil', 'Plus d'infos...', and 'Conditions d'utilisation du service'. The main heading is 'Consulter les droits d'un assuré', followed by the instruction: 'Cliquez sur le logo du régime de l'assuré pour vérifier ses droits :'. A text box on the right states: 'A partir du 14/10/24, les droits des assurés de la CPRPF dépendants du Régime Général sont consultables à partir du logo situé dans le groupement Cnam et ceux du Régime Spécial à partir du logo « CPRPF - Régime Spécial »'. The central area features a grid of 16 logos representing different insurance regimes, arranged in three rows. The first row includes Cnam, CNMSS, Camieg, and MGP. The second row includes CRPCEN, ENIM, INTERIALE, and CANSSM. The third row includes CAVIMAC, MAGE, CPRPF, and CCAS. Below this, a fourth row shows MSA, MOEN, CPRPF (Régime Spécial), and CCAS. The fifth row shows MAEE, ASSEMBLÉE NATIONALE, and SÉNAT.

 Cnam - Caisse Nationale d'Assurance Maladie	 CNMSS - Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale	 CAMIEG - Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières	 MGP - La Mutuelle des Forces de Sécurité
 CRPCEN - Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires	 ENIM - Etablissement National des Invalides de la Marine	 INTERIALE - Mutuelle de la police et des Préfectures	 CANSSM - Sécurité Sociale dans les Mines
 CAVIMAC - Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et MALADIE des Cultes	 MAGE - Mutuelle de l'éducation santé - prévoyance et plus	 CPRPF - Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire Régime Général	
 MSA - Mutualité Sociale Agricole	 MOEN - Mutuelle Générale de l'Education Nationale	 CPRPF - Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire Régime Spécial	 CCAS - Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la Ratp
 MAEE - Mutuelle des Affaires Etrangères et Européennes	 Assemblée Nationale	 SÉNAT	

La présentation des informations est différente selon le régime.

Pour chaque régime, l'utilisateur peut accéder directement en ligne au guide d'utilisation.

Pré-requis : cartes

- Disposer de cartes de la famille CPx pour un accès sécurisé : CPE nominative / CPS / CPF
- Informations sur les cartes de professionnels de santé :
<https://esante.gouv.fr/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>



Carte d'identité professionnelle électronique dédiée aux secteurs de la santé et du médico-social

Les cartes "CPS" sont des cartes d'identité professionnelles électroniques délivrées à toute personne exerçant dans un établissement de soins ou du domaine de la santé, en cabinet libéral, en laboratoire ou en officine.

Une carte CPS permet à son titulaire d'attester de son identité et de ses qualifications professionnelles. Elle contient les données d'identification de son porteur :

- Identité (numéro d'identification, nom d'exercice, ...)
- Profession
- Spécialité
- Identification du mode d'exercice
- Identification du lieu d'exercice

La Carte de Personnel d'Établissement (CPE) / La Carte de Personnel Autorisé (CPA)

Les professionnels salariés du secteur de la santé et du médico-social (structures de soins, fournisseurs de services et de biens médicaux...) exerçant une activité rendant nécessaire l'accès à un système d'information de santé peuvent aussi bénéficier gratuitement d'une carte de la famille des CPS émise par l'Agence du Numérique en Santé : les cartes CPE ou CPA.

Les CPS, vos cartes d'identité électroniques de Professionnels de Santé permettant de vous identifier auprès des SI de santé.

Pré-requis : lecteurs compatibles PC/SC

- Depuis le 31/12/2021, tous les établissements de santé doivent utiliser des lecteurs compatibles **PC/SC** pour lire les cartes Vitale et CPx en vue d'accéder aux services de l'assurance maladie



- ▶ Les lecteurs homologués SESAM-Vitale non compatibles PC/SC ne doivent plus être utilisés, car ils échangent avec le composant logiciel GALSS, qui n'est plus diffusé ni supporté par le GIE SESAM-Vitale depuis le 01/01/2022

- Deux choix possibles pour lire la carte CPx :

- ▶ S'équiper d'un lecteur PC/SC mono-fente
(il est alors possible d'installer un second lecteur PC/SC sur le même poste si nécessité de lire aussi la carte Vitale)
- ▶ S'équiper d'un lecteur PC/SC bi-fente qui permet de lire à la fois la CPx et la carte Vitale
- ▶ Vous pouvez trouver des équipements de lecture compatibles PC/SC référencés sur le [catalogue produits](#) du GIE SESAM-Vitale.



- Si vous disposez déjà d'un lecteur homologué SESAM-Vitale, vérifiez que ce lecteur ait été migré pour un fonctionnement en mode PC/SC (version de référentiel 04.00)

- ▶ Cf. Liste des dernières versions d'applications de lecteurs homologués SESAM-Vitale, dans l'Espace de téléchargement du package CDR



Pré-requis : environnements compatibles

- Des matrices de compatibilité avec CDR des navigateurs Web et des systèmes d'exploitation sont disponibles sur le site du GIE SESAM-Vitale



- Les versions minimales supportées y sont indiquées avec la date de fin du support

Installation

- Les composants du package CDR sont disponibles en téléchargement sur un espace Web dédié (*Espace Établissements du GIE SESAM-Vitale*)
 - ▶ obtention de l'URL, de l'identifiant et du mot de passe d'accès sur demande adressée par mail à Relations-Industriels@sesam-vitale.fr en précisant le nom de votre structure ainsi que son numéro FINESS, afin de vérifier son éligibilité au service CDR (cf. [page 5](#) de cette présentation)

- Une documentation technique :
 - ▶ Permet de savoir précisément si l'environnement technique répond aux pré requis et conditions de compatibilité
 - ▶ Rappelle les coordonnées de l'assistance technique en cas de besoin



À lire impérativement avant d'installer le package CDR

Support technique

- Il est commun à tous les régimes AMO
- Il assure la résolution de toutes les questions techniques : installation, dysfonctionnement, indisponibilité
- Il fournit une aide à l'utilisation du service
 - ▶ Contact par mail : support-cdr-etablissements@assurance-maladie.fr
 - ▶ aux heures d'ouverture du support : 8h30 - 17h30 du lundi au vendredi

Plus d'informations ...

Site Web du GIE SESAM-Vitale



Consulter les droits
d'un assuré

(Consultation des DRoits)

CDR

Informations sur CDR, sur le
site du GIE SESAM-Vitale